



Sodern

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Sodern

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Sodern,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sodern relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires et calcul de la marge associée pour les contrats pluriannuels » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels précise que votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge sur contrats selon la méthode de l'avancement technique. Cette méthode implique l'utilisation par la direction d'estimations, en particulier dans la détermination du résultat prévisionnel de chaque projet.

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par votre société et à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des informations disponibles lors de l'arrêt des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

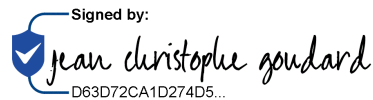
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:

D63D72CA1D274D5...

Jean-Christophe Goudard

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 882 814	6 685 531	1 197 284	582 149	615 135
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 787 190	406 869	1 380 320	933 417	446 903
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	2 065 122		2 065 122	2 065 122	
Constructions	28 441 648	19 336 669	9 104 978	9 124 691	- 19 713
Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 236 063	28 973 429	7 262 634	7 468 396	- 205 762
Autres immobilisations corporelles	5 957 712	4 819 411	1 138 301	1 429 738	- 291 437
Immobilisations en cours	4 213 010		4 213 010	5 470 679	-1 257 669
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	66 990		66 990	66 990	
TOTAL (I)	86 650 549	60 221 909	26 428 640	27 141 181	- 712 541
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	29 108 095	2 479 084	26 629 012	24 007 646	2 621 366
En-cours de production de biens	17 646 728		17 646 728	18 443 569	- 796 841
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	13 142 664	4 076 119	9 066 545	8 738 400	328 145
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	3 492 224		3 492 224	1 227 245	2 264 979
Clients et comptes rattachés	48 659 745		48 659 745	46 822 401	1 837 344
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				16 400	- 16 400
. Personnel	1 718		1 718	8 171	- 6 453
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	14 384 440		14 384 440	13 038 830	1 345 610
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 736 875		1 736 875	759 135	977 740
. Autres	11 641 614		11 641 614	11 480 465	161 149
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 340		1 340	847	493
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	620 647		620 647	1 213 371	- 592 724
TOTAL (II)	140 436 090	6 555 203	133 880 888	125 756 480	8 124 408
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	369 938		369 938	211 026	158 912
TOTAL ACTIF (0 à V)	227 456 577	66 777 112	160 679 465	153 108 687	7 570 778

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 426 857)	426 857	426 857	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	42 686	42 686	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	31 571 879	28 362 824	3 209 055
Résultat de l'exercice	7 615 511	6 009 055	1 606 456
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	2 800 224	2 820 202	- 19 978
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	42 457 157	37 661 624	4 795 533
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	186 771		186 771
TOTAL (II)	186 771		186 771
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	7 885 357	11 858 911	-3 973 554
Provisions pour charges	5 244 820	5 126 105	118 715
TOTAL (III)	13 130 177	16 985 016	-3 854 839
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires		3 167 087	-3 167 087
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	844 762		844 762
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	43 600 708	39 969 149	3 631 559
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 220 814	23 628 074	4 592 740
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	6 107 001	6 135 219	- 28 218
. Organismes sociaux	4 756 500	4 736 296	20 204
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 323 138	6 141 941	181 197
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	572 316	587 848	- 15 532
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	232 242	465 416	- 233 174
Autres dettes	203 066	135 115	67 951
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	13 904 954	13 398 571	506 383
TOTAL (IV)	104 765 499	98 364 716	6 400 783
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	139 862	97 331	42 531
TOTAL PASSIF (I à V)	160 679 465	153 108 687	7 570 778

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	47 377 471	35 476 771	82 854 243	84 427 498	-1 573 255	-1,86
Production vendue services	2 425 613	2 495 324	4 920 937	5 097 626	- 176 689	-3,47
Chiffres d'affaires Nets	49 803 084	37 972 096	87 775 180	89 525 124	-1 749 944	-1,95
Production stockée			473 147	-225 819	698 966	309,52
Production immobilisée			416 818	347 008	69 810	20,12
Subventions d'exploitation			548 355	-343 050	891 405	259,85
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			7 761 212	6 655 508	1 105 704	16,61
Autres produits			1 219 136	16 427	1 202 709	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			98 193 847	95 975 198	2 218 649	2,31
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 559 017	12 296 262	-1 737 245	-14,13
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-4 361 588	-4 387 953	26 365	0,60
Autres achats et charges externes			28 750 690	29 214 201	- 463 511	-1,59
Impôts, taxes et versements assimilés			2 783 914	2 623 525	160 389	6,11
Salaires et traitements			29 381 347	28 545 417	835 930	2,93
Charges sociales			12 954 191	11 954 925	999 266	8,36
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 845 197	5 358 179	487 018	9,09
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 682 065	850 863	1 831 202	215,22
Dotations aux provisions pour risques et charges			3 557 028	7 290 907	-3 733 879	-51,21
Autres charges			465 562	174 094	291 468	167,42
Total des charges d'exploitation (II)			92 617 423	93 920 421	-1 302 998	-1,39
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			5 576 424	2 054 777	3 521 647	171,39
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			351 433	274 086	77 347	28,22
Reprises sur provisions et transferts de charges			211 026	318 977	- 107 951	-33,84
Différences positives de change				850 331	- 850 331	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			562 459	1 443 394	- 880 935	-61,03
Dotations financières aux amortissements et provisions			552 885	375 433	177 452	47,27
Intérêts et charges assimilées			1 201 060	11 485	1 189 575	N/S
Différences négatives de change				514 758	- 514 758	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			1 753 945	901 677	852 268	94,52
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 191 486	541 717	-1 733 203	-319,95
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			4 384 938	2 596 495	1 788 443	68,88

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 283	106 842	- 105 559	-98,79
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	803 353	568 754	234 599	41,25
Total des produits exceptionnels (VII)	804 636	675 597	81 278	11,24
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 851	-34 468	45 319	131,48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	306 682		306 682	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	783 375	627 011	156 364	24,94
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 100 908	592 543	460 604	71,94
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-296 272	83 053	- 379 325	-456,73
Participation des salariés (IX)	592 014	434 867	157 147	36,14
Impôts sur les bénéfices (X)	-4 118 858	-3 764 374	- 354 484	9,42
Total des Produits (I+III+V+VII)	99 560 942	98 141 950	1 418 992	1,45
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	91 945 431	92 132 894	- 187 463	-0,20
RESULTAT NET	7 615 511	6 009 055	1 606 456	26,73
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SODERN

Annexes Légales 2024

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 160 679 464,87 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 7 615 510,67 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Frais d'établissement
- Fonds commercial
- Intérêts immobilisés
- Intérêts sur éléments de l'actif
- Avances aux dirigeants
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Parts bénéficiaires
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail immobilier
- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont établis conformément au P.C.G 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 modifié par arrêté du 26 septembre 2016 (ANC 2016-07) et par arrêté du 20 avril 2018 (ANC 2018-01) concernant les changements de méthodes, changements d'estimations et corrections d'erreurs, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 du code de commerce.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En application des dispositions de l'article 17 du règlement 2004-06 et de l'avis 2005-D du 1er juin 2005, la méthode prospective de réallocation des valeurs nettes comptables a été retenue, les immobilisations décomposables étant seules concernées.

Il n'a pas été identifié par la direction d'immobilisations décomposables au cours de l'exercice.

Les durées d'usage retenues pour l'évaluation des amortissements sont principalement les suivantes :

- I Concessions, licences et autres immobilisations incorporelles : 3 ans et 5ans
- I Construction ensemble immobilière : 10, 20 et 25 ans
- I Installations générales : 6 ans et 10 ans
- I Matériel de laboratoire : 4 ans
- I Moyen industriel : 8 ans
- I Matériel informatique technique : 4 ans
- I Moyens d'essais et de simulation : 5 ans
- I Matériel de bureau et informatique : 4 ans
- I Mobilier : 10 ans

En complément, les amortissements dérogatoires sont pratiqués

Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés, à l'exception de certaines dépenses de développement, qui sont activées au bilan si tous les critères requis (art. PCG 311-3) sont respectés.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCK

Les stocks de produits achetés sont valorisés au coût d'acquisition suivant la méthode du prix moyen pondéré incluant les frais internes directement attribuables à l'acquisition de ces produits achetés.

Une provision destinée à couvrir les risques (obsolescence, péremption, plan de production, ...) est constituée lorsque ceux-ci sont avérés.

Les en-cours de production, les produits intermédiaires et finis sont chiffrés en coût global de production, exclusion faite des frais de distribution, d'administration et des frais financiers. Le coût de production comprend les charges directes et indirectes de production.

Des provisions sont constituées chaque fois qu'apparaît un risque de non écoulement en fin de vie d'un produit.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET CALCUL DE LA MARGE ASSOCIEE POUR LES CONTRATS PLURIANNUELS

Le Chiffre d'Affaires est reconnu lorsqu'il y a transfert de propriété. Ce transfert s'exerce soit par une livraison physique soit par le passage de jalons techniques. Pour ces contrats pluriannuels, Le pourcentage de marge cumulée l'année N doit être égal au pourcentage de marge attendue à terminaison.

Lorsque le pourcentage d'avancement des dépenses est supérieur au pourcentage d'avancement du Chiffre d'Affaires, ce surplus de dépense est passé à stock (stocks calculés).

Lorsque le pourcentage d'avancement des dépenses est inférieur au pourcentage d'avancement du Chiffre d'Affaires, des provisions pour Charges sont calculées.

Pour les contrats pluriannuels, la perte probable sur un contrat, dès qu'elle est connue, fait l'objet de provisions dans sa totalité.

Ponctuellement lorsqu'une facturation autorisée par le contrat ne correspond pas à un travail que l'on peut rapprocher de cette facturation, le Chiffre d'Affaires facturé est réduit par la comptabilisation au passif du bilan de PCA (Produits Constatés d'Avance). Ces PCA sont repris par la suite lors de la réalisation des travaux. On peut aussi constater une facture à établir (FAE) lorsque que la facturation contractuelle n'est pas en phase avec la réalisation du projet, le chiffre d'affaires est augmenté par la comptabilisation à l'actif du bilan de la FAE. Ces FAE sont reprises lors de l'émission de la facture.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Elles concernent les amortissements dérogatoires qui représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements techniques calculés suivant le mode linéaire.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Outre les pertes latentes de conversion des créances et des dettes en devises sur la base du dernier cours de change de l'exercice, à l'exclusion des cours garantis, et les provisions pour retraite et médailles, SODERN provisionne les risques de perte et charges sur contrats engagés, sur la base des estimations les plus probables au moment de l'arrêté des comptes, et d'une manière générale tout risque ou charge connue à la date d'arrêté à prendre en compte sur l'exercice.

ENGAGEMENTS RETRAITE

L'évaluation des indemnités de fin de carrière se monte à 4 266 K€ pour la totalité de l'effectif.

Ce montant correspond à la part acquise, c'est-à-dire qu'il est calculé sur la base de l'ancienneté au 31/12/2024.

La méthode de calcul est basée sur la rémunération individuelle à laquelle on applique un coefficient variable fonction de l'âge, de l'ancienneté et du statut du salarié selon qu'il est cadre ou non cadre.

Les engagements sont évalués en application de la Rec. ANC 2013-02

Les hypothèses retenues au 31/12/2024 sont les suivantes :

- I l'âge de départ à la retraite est progressivement décalé de 62 à 65 ans pour les cadres, et pour les non cadre, de 62 à 63 ans : 62 ans ·
- I Taux d'actualisation : 3.25 % ·
- I Taux de revalorisation des salaires : 3% ·
- I Taux d'inflation : 2.00 % ·
- I Taux de rotation compris entre 0.00% et 15.00% pour les cadres et entre 0.00% et 6% pour les non cadres.
- I Taux de charges sociales : 48.94 %
- I Table de mortalité : INSEE TV 2018-2020

MÉTHODE DE COÛT ACTUARIEL

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « **méthode des unités de crédit projetées** » (comme l'exige la norme IAS 19). Les droits aux prestations sont attribués individuellement aux dernières années de service ayant conduit à l'acquisition de nouveaux droits, conformément au document de travail publié par l'IFRIC en mai 2022 et validé par l'IAS Board en juin 2022.

Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture de l'exercice connu ayant une incidence sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Application différée de l'ANC N°2015-5 relatif à la présentation des écarts de change.

En 2024 17,0% du chiffre d'affaires de Sodern est libellé en dollars américains (une proportion supérieure de 4 points par rapport à l'exposition de 13% de l'exercice 2023).

Étant donné que Sodern souhaite générer son résultat uniquement à partir de ses activités courantes, et non grâce à la spéculation sur les mouvements des taux de change, Sodern utilise des stratégies de couverture de risque de change uniquement pour gérer et minimiser l'impact de la volatilité des devises étrangères sur son Résultat d'Exploitation.

Les devises auxquelles Sodern est exposés sont principalement le dollar américain. Sodern gère un portefeuille de couverture d'une maturité allant jusqu'à plusieurs années pour couvrir cette exposition. Deux principaux outils sont utilisés. D'une part des achats et ventes de devises à terme au travers du service de Trésorerie d'ArianeGroup. D'autre part des assurances change négociation auprès de Bpifrance Assurance Export pour couvrir les affaires contre le risque de change aussi bien durant la période de négociation des affaires que pendant la période de réalisation du contrat s'il est gagné.

Sodern a donc reporté dans ses comptes les impacts de changes réalisés au cours de l'exercice 2024 en Résultat d'Exploitation (charges et produits divers) et non en Résultat Financier tel que fait pour les exercices clos antérieurement.

Cette correction a donc été effectuée dans le but de mieux refléter la réalité économique de l'entreprise et de garantir que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la société. Elle vise en outre à harmoniser les pratiques comptables de la société avec celles couramment utilisées dans le secteur, assurant ainsi une meilleure comparabilité des états financiers.

Cette méthode de comptabilisation a pour effet le reclassement en compte de résultat des opérations s'y rattachant. Anciennement affectées en comptes 666000/766000 « pertes/gain de change sur opérations financières » elles le sont désormais en comptes 656000 et 756000 « pertes/gain de change sur opérations commerciales ». Il n'y a de ce fait aucune incidence sur le résultat de l'entreprise (effet neutre) mais une évolution de la présentation de l'information financière anciennement impactant le résultat financier et désormais le résultat d'exploitation comme précité. Le résultat d'exploitation 2024 se trouve donc bonifié de 842 243 € se portant ainsi à 5 576 424 euros (contre 4 734 181 euros selon ancienne méthode) et le résultat financier dégradé du même montant se portant ainsi à - 1 191 486 € (contre - 349 243 euros selon ancienne méthode).

Aucune correction rétroactive n'a été opérée sur le résultat de l'exercice 2023. Si le règlement de l'ANC avait été appliqué en 2023, le résultat d'exploitation aurait été de 2 390 350 euros (contre 2 054 777 euros) et résultat financier de 206 144 euros (contre 541 717 euros) ».

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	6 706 021		2 547 016
Autres immobilisations incorporelles en cours	922 046		881 230
Terrains	2 065 122		
Constructions sur sol propre	11 410 084		1 148 309
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	15 298 834		584 421
Installations techniques, matériel et outillages industriels	33 863 239		2 679 524
Autres installations, agencements, aménagements	35 212		6 860
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 679 685		235 956
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	5 470 679		2 473 892
Avances et acomptes			
TOTAL	73 822 854		7 128 962
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	66 990		
TOTAL	66 990		
TOTAL GENERAL	81 517 912		10 557 208

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			9 253 037	
Autres immobilisations incorporelles en cours	1 386 309		416 967	
Terrains			2 065 122	
Constructions sur sol propre			12 558 393	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			15 883 255	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		306 700	36 236 063	
Autres installations, agencements, aménagements			42 072	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			5 915 640	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	3 731 561		4 213 010	
Avances et acomptes				
TOTAL	3 731 561	306 700	76 913 555	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			66 990	
TOTAL			66 990	
TOTAL GENERAL	5 117 870	306 700	86 650 549	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	6 112 501	979 899		7 092 400
Terrains				
Constructions sur sol propre	6 661 315	501 728		7 163 043
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	10 922 912	1 250 714		12 173 626
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 394 843	2 578 603	18	28 973 429
Installations générales, agencements divers	35 212	64		35 275
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 249 947	534 188		4 784 135
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	48 264 229	4 865 297	18	53 129 509
TOTAL GENERAL	54 376 730	5 845 196	18	60 221 909

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	979 899				
Terrains					
Constructions sur sol propre	501 728				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	1 250 714				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 578 603			693 441	721 544
Installations générales, agencements divers	64			89 934	81 809
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	534 188				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	4 865 297			783 375	803 353
TOTAL GENERAL	5 845 196			783 375	803 353

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	2 820 202	783 375	803 353	2 800 224
TOTAL Provisions réglementées	2 820 202	783 375	803 353	2 800 224
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	409 251 211 026 5 126 105 11 238 634	426 263 369 938 674 285 2 639 427	409 251 211 026 555 570 6 788 905	426 263 369 938 5 244 820 7 089 156
TOTAL Provisions	16 985 016	4 109 913	7 964 752	13 130 177
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	3 873 138 7 486	2 682 065	7 486	6 555 203
TOTAL Dépréciations	3 880 624	2 682 065	7 486	6 555 203
TOTAL GENERAL	23 685 841	7 575 353	8 775 591	22 485 603
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		6 239 093 552 885 783 375	7 761 212 211 026 803 353	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	66 990		66 990
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	48 659 745	48 659 745	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 718	1 718	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	14 384 440	3 186 186	11 198 254
- T.V.A	1 736 875	1 736 875	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	11 641 614	11 641 614	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	620 647	418 859	201 788
TOTAL GENERAL	77 112 028	65 644 997	11 467 032
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	844 762	844 762		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 220 814	28 220 814		
Personnel et comptes rattachés	6 107 001	6 107 001		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 756 500	4 756 500		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	6 323 138	6 323 138		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	572 316	572 316		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	232 242	232 242		
Groupe et associés				
Autres dettes	203 066	203 066		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	13 904 954	11 270 311	2 634 643	
TOTAL GENERAL	61 164 791	58 530 148	2 634 643	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	34 391 680
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	34 391 680

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	844 762
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 371 222
Dettes fiscales et sociales	9 073 099
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	36 289 083

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	620 647	13 904 954
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	620 647	13 904 954

Commentaires :

Ecarts de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances	1 409		1 409	139 823
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation	368 528		368 528	39
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	369 937		369 937	139 862

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	28 000	15.24
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	28 000	15.24

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction.

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Il est précisé que le Directeur Général n'a pas été rémunéré directement par la société. Ses rémunérations sont prises en charge directement puis refacturées par le Groupe. Les charges ainsi comptabilisées figurent en « autres achats et charges externes »

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	82 854 243
Prestations de services	4 920 937
TOTAL	87 775 180

Répartition par marché géographique	Montant
France	49 803 084
Etranger	37 972 096
TOTAL	87 775 180

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	4 384 938	
Résultat exceptionnel (et participation)	-296 272	
Résultat comptable	7 615 511	

Commentaires :

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	71 310
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	6 000
TOTAL	77 310

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	328	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	66	
Techniciens	91	
TOTAL	485	

Commentaires :

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Sodern était depuis 2006 consolidée par la méthode globale dans les comptes d'AIRBUS GROUP NV. Sodern est consolidée dans les comptes AGS (Ariane Group SA) depuis le 01/07/2016.

Impôts sur le bénéfice et intégration fiscale

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de l'exercice, déduction faite des différents crédits d'impôts, dont notamment le Crédit Impôt Recherche, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés par le législateur à la date de clôture et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des exercices antérieurs.

La société ne fait partie d'aucun groupe d'intégration fiscale.

Tableaux des filiales et participations

Sodern ne possède ni filiale ni participation.

SODERN

Société anonyme au capital de 426.857 euros
Siège social : 20, avenue Descartes - 94450 LIMEIL-BREVANNES
572 089 795 RCS Créteil
(la « Société »)

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2025 - EXTRAIT

L'an deux mille vingt-cinq,
le douze mai à 10h00,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte dans les locaux d'ArianeGroup à la Défense – Immeuble WATT – 5° étage, sur la convocation qui leur a été faite conformément à la loi en date du 24 avril 2025.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par chacun des actionnaires présents agissants soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

Monsieur Vincent DEDIEU, Président-directeur général, prend la présidence de l'assemblée.
(.../...)

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée et se trouve réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

- (.../...)
4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
(.../...)
 8. Nomination de nouveaux administrateurs ;
(.../...)

Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

10. Modification de l'article 16 des statuts de la Société ;
11. Modification de l'article 20 des statuts de la Société ;
12. Mise à jour des statuts de la Société ;
13. Pouvoirs en vue des formalités.
(.../...)

Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

Résolutions à titre ordinaire

(.../...)

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 7 615 510,67 €, comme suit :

ORIGINE	
Report à nouveau antérieur	31 571 879,67€
Résultat bénéficiaire de l'exercice	7 615 510,67€
Total	39 187 390,34€

AFFECTATION	
Distribution d'un dividende global pour les 28 000 actions composant le capital social	5 320 000,00 €
Report à nouveau après distribution de dividendes	33 867 390,34 €

Soit un dividende de 190 € par action.

Il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au cours des trois précédents exercices sont les suivants :

Année	Nombre d'actions	Dividendes	Dividendes par action
2023	28 000	2 800 000 €	100 €
2022	28 000	3 500 000 €	125 €
2021	28 000	2 440 000 €	80 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(.../...).

Neuvième résolution

Constatant que le mandat d'administrateur de Madame Véronique Kayser arrive à expiration à la date de la présente assemblée, l'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer Madame Cécilia Matissart en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans.

L'assemblée générale remercie Madame Véronique Kayser pour le travail réalisé au cours de son mandat.

Le mandat de Madame Cécilia Matissart prendra fin le jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Madame Cécilia Matissart déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et confirme ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou empêchement à l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Constatant que le mandat d'administrateur de Madame Domitille Laude arrive à expiration à la date de la présente assemblée, l'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer CEA INVESTISSEMENT, société anonyme dont le siège social est situé Immeuble Le Ponant D, 25 rue Leblanc – 75015 Paris, identifiée sous le numéro 423 426 899 RCS Paris, en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans.

La société CEA INVESTISSEMENT indique avoir désigné Madame Domitille Laude en qualité de représentant permanent.

Madame Domitille Laude a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou empêchement à l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
(.../...)

Résolutions à titre extraordinaire

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme extraordinaire, décide de modifier comme suit le quatrième paragraphe de l'article 16 « Réunions et délibérations du Conseil » des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit :

« [...] La réunion du Conseil peut également résulter de l'utilisation d'un moyen de télécommunication. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des administrateurs qui participent à la réunion du conseil par un moyen de télécommunication conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. [...] ».

Le reste de l'article 16 demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quinzième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme extraordinaire, décide de modifier comme suit le troisième paragraphe de l'article 20 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit :

« [...] Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par un moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales. [...] ».

Le reste de l'article 20 demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Seizième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme extraordinaire, décide de procéder à la mise à jour des statuts de la Société afin de refléter les modifications de dénomination sociale et de supprimer toute mention relative au siège social de l'actionnaire ArianeGroup (anciennement Airbus Safran Launchers) et d'adopter la version consolidée des statuts modifiés qui figure en Annexe au présent procès-verbal, intégrant lesdites mises à jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dix-septième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(.../...)

FIN DE L'EXTRAIT



Certifié conforme par :

M. Vincent Dedieu, Président Directeur Général